

Intégration du Système d'information de laboratoire de l'Ontario et de ConnexionRGT

Sommaire de l'évaluation de l'impact sur la
protection de la vie privée delta

Avis de droit d’auteur

Copyright © 2012, cyberSanté Ontario

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, y compris par photocopie ou transmission électronique à n’importe quel ordinateur, sans le consentement écrit préalable de cyberSanté Ontario. Les renseignements contenus dans ce document sont la propriété de cyberSanté Ontario et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués, sauf avec l’autorisation écrite expresse de cyberSanté Ontario.

Marques de commerce

D’autres noms de produits mentionnés dans ce document peuvent être des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de leurs entreprises respectives et sont reconnues dans les présentes.

Introduction

Comme l'exige le Règlement de l'Ontario (Règl. de l'Ont.) 329/04 pris en application de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS), et la Politique de protection des renseignements personnels sur la santé de cyberSanté Ontario, cyberSanté Ontario a effectué une évaluation de l'impact sur la protection de la vie privée (EIPVP) delta concernant l'initiative d'intégration du Système d'information de laboratoire de l'Ontario et ConnexionRGT (SILO-cRGT) en août 2012.

L'EIPVP du SILO a déterminé qu'en vertu de l'article 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04, cyberSanté Ontario a le pouvoir d'autoriser l'accès aux données du SILO aux utilisateurs autorisés pour cette initiative, car il reçoit des renseignements personnels sur la santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) en vue de créer ou de tenir un ou plusieurs dossiers de santé électroniques.

Ce sommaire de l'EIPVP inclut de brefs renseignements généraux sur l'initiative du SILO-cRGT, les principales conclusions et les progrès accomplis par cyberSanté Ontario dans la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation.

Renseignements généraux

L'initiative du SILO-cRGT fait partie de la stratégie de mise en marché du SILO et s'aligne sur la stratégie générale de cyberSanté Ontario concernant les dossiers de santé électroniques. cyberSanté Ontario et le projet ConnexionRGT (cRGT) collaborent pour mettre les renseignements sur les analyses de laboratoire enregistrés dans le SILO à la disposition des utilisateurs autorisés du visualiseur en ligne des résultats des patients (PRO), une application clinique administrée par le Réseau universitaire de santé et Shared Information Management Services (RUS-SIMS). Les utilisateurs autorisés de PRO sont des cliniciens rattachés à plusieurs hôpitaux de la région de Toronto, notamment : le RUS, le Centre Sunnybrook des sciences de la santé, l'Hôpital Mount Sinai, l'Hôpital St. Michael et le Centre de santé Trillium.

Le PRO affiche les données du SILO avec l'aspect et la convivialité et dans un format auxquels ses utilisateurs ont l'habitude de voir les données cliniques.

Les cliniciens peuvent uniquement effectuer des recherches sur des patients qui sont inscrits dans leurs hôpitaux. Le visualiseur leur permet de consulter, et au besoin d'imprimer, des données du PRO afin de fournir ou de faciliter la prestation de soins de santé.

Ce projet consiste à utiliser et à divulguer des renseignements personnels sur la santé des Ontariens et est par conséquent régi par la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS). Cette loi permet uniquement de recueillir, d'utiliser et de divulguer des renseignements personnels sur la santé dans des conditions particulières.

Sommaire de l'évaluation de l'impact sur la protection de la vie privée

L'EIPVP delta indique les exigences, les risques et les recommandations visant la protection de la vie privée, en ce qui a trait à l'initiative du SILO-cRGT, qui découlent des changements dans la gouvernance, les utilisateurs, la divulgation et les mesures de sécurité. Cette directive appuie les activités de cyberSanté Ontario visant à établir un système conforme de protection de la vie privée fondé sur la gestion des risques.

Elle permet aussi à cyberSanté Ontario de relever les possibilités le plus tôt possible afin de préserver ou d'améliorer les droits à la protection de la vie privée de la population ontarienne en concevant et en exploitant l'initiative du SILO-cRGT.

L'EIPVP delta amène à la conclusion que l'article 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04 pris en vertu de la LPRPS confère à cyberSanté Ontario le pouvoir de mettre des données du SILO à la disposition des cliniciens des hôpitaux participant à cRGT afin de prodiguer ou d'aider à prodiguer des soins de santé. De plus, cyberSanté Ontario et le RUS possèdent chacun une solide infrastructure dotée de mesures de sécurité et de protection de la vie privée appropriées pour le traitement et la communication de renseignements personnels sur la santé sensibles. L'EIPVP delta contient plusieurs recommandations pour cette initiative afin que cyberSanté Ontario continue d'honorer ses obligations en matière de protection de la vie privée conformément à la législation, aux politiques et aux pratiques exemplaires.

L'EIPV delta contient des recommandations qui feront que les données reçues et utilisées par cyberSanté Ontario pour tenir et exploiter le SILO soient conformes à l'article 6.2 du Règl. de l'Ont. 329/04 ainsi qu'aux politiques, procédés et pratiques exemplaires de cyberSanté Ontario.

Sommaire du plan de mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de l'impact sur la protection de la vie privée

L'EIPVP delta a donné lieu à plusieurs recommandations concernant l'initiative du SILO. Elles sont résumées ci-dessous :

1. cyberSanté Ontario conclura des ententes avec le RUS et les dépositaires de renseignements sur la santé participants qui accèderont aux données du SILO conformément à sa politique de protection des renseignements personnels.
2. cyberSanté Ontario demandera aux dépositaires de renseignements sur la santé participants d'effectuer périodiquement des vérifications afin d'évaluer l'accès inapproprié aux données du SILO au moyen de l'application PRO.
3. cyberSanté Ontario et le RUS établiront un plan de traitement des risques avant de lancer l'application en ligne afin d'aborder les risques pour la sécurité pertinents.
4. cyberSanté Ontario travaillera avec le RUS et les dépositaires de renseignements sur la santé participants pour coordonner la gestion des incidents en matière de protection de la vie privée et veiller à ce les processus d'accès individuel soient pleinement établis avant le lancement de l'application.

Toutes les recommandations ci-dessus avaient été mises en œuvre lors de la rédaction de ce sommaire.

Glossaire

cRGT	ConnexionRGT
MSSLD	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
SILO	Système d'information de laboratoire de l'Ontario
Règl. de l'Ont.	Règlement de l'Ontario
LPRPS	<i>ministère de la Santé et des Soins de longue durée</i>
PRO	Patient Results Online
RUS	Réseau universitaire de santé
SIMS	Shared Information Management Systems

Renseignements

Veillez communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario si vous avez des questions sur le sommaire de l'EIPVP delta concernant l'intégration du SILO et de ConnexionRGT.

cyberSanté Ontario
Bureau de la protection de la vie privée
777 rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5B 2E7
Tél. : 416 946-4767
privacy@ehealthontario.on.ca